



## SFTO E-Mail Bulletin – Week Ending September 8th, 2006

Le français suit l'anglais.

### **THIS BULLETIN CONTAINS IMPORTANT INFORMATION FOR DEPARTMENTAL SFTOs.**

#### **1-Air Canada Negotiations Ongoing – Current Agreement Extended**

Negotiations between the Government of Canada (GC) and Air Canada (AC) for air ~~travel services~~ air-fares are still in progress. The current agreement, originally set to expire on August 31, has now been extended until December 31, 2006.

Any tickets purchased *after July 31* should have received the GC discounted rate; for any discrepancies in this regard, please contact the TAV Call Centre. For tickets purchased *before July 31* (when the current agreement was formally extended) for travel September 1<sup>st</sup> or later and may have paid more than the GC discounted fare, the following process applies:

American Express has advised that – for fully refundable tickets only, and at the traveller's request – they will refund the original ticket and reissue a new ticket with the GC discounted air fare. Please note, however, that transaction will result in a Call Centre service fee of \$41.49. Non-refundable tickets will unfortunately not be eligible for this option.

*Before requesting an exchange*, we advise that you, the traveller or the travel arranger check the discounted price against the price paid at time of purchase to ensure that the refund and re-ticketing is worth additional incurred cost of the service fee. For instance, if the price paid was \$300, and the discounted price is \$280, the exchange will cost more than the discount will cover.

#### **2-Electronic TAN Management**

When DRCTC statements arrive from American Express, some departments use the TAN holder's manually-managed TAN register to reconcile the statements. Since EMT users are issued TANs electronically instead of manually, their TANs do not show up on this manual TAN register. This may result in difficulties reconciling DRCTC statements.

The EMT offers a report called "TAN register" that lists the same information as the manual TAN register to assist in reconciliation of the DRCTC statement with electronically issued TANs. Expense Management Reporting rights will be required to access this report. Once the rights have been established, the "TAN register" report can be found in the following area on the TAV portal:



Management Reports/Expense Management Reports/Expense Management Information Reports/Administration/TAN Register. Please contact your Departmental Implementation contact for more information.

### **3-ITUWG Minutes**

The minutes of the July 20<sup>th</sup> Interdepartmental Travel Users Working Group (ITUWG) meeting are attached for your information.

### **4-Canjet to Discontinue Scheduled Air Services**

Canjet Airlines, a division of I.M.P. Group Limited, regretfully announces that it will discontinue scheduled air services at the end of business September 10, 2006. I.M.P. wishes to thank its loyal customers, employees and suppliers for their support and will work to minimize the impact of this decision.

Mr. Ken Rowe, I.M.P. Chairman and CEO, said, “with the rising business risks of operating a scheduled airline, I.M.P. has decided to suspend year-round scheduled airline service and focus on their increasing charter business.”

More information will follow as soon as possible regarding instructions for ticket reimbursement and/or alternate travel arrangements for any Government of Canada employees booked on a Canjet flight scheduled after September 10th.

For questions or comments about this Bulletin, please contact your STSI Account Manager or visit the Travel AcXess Voyage portal at: <http://travel-voyage.gc.ca>.



## Bulletin électronique à l'intention des AVSTP - Semaine se terminant le 8 septembre 2006

### CE BULLETIN CONTIENT DE L'INFORMATION IMPORTANTE À L'INTENTION DES AVSTP.

#### **1-Négociations en cours avec Air Canada – Entente actuelle prolongée**

Les négociations entre le gouvernement du Canada (GC) et Air Canada (AC) relatives aux tarifs aériens sont toujours en cours. L'entente actuelle, qui devait prendre fin le 31 août, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2006.

Le tarif réduit du GC devrait avoir été appliqué à tout billet acheté *après le 31 juillet*. Si ce n'est pas le cas, veuillez communiquer avec le Centre d'appel de TAV. Il est possible que les voyageurs qui ont acheté des billets *avant le 31 juillet* (date à laquelle l'entente actuelle a été prolongée officiellement) pour un voyage prévu le 1<sup>er</sup> septembre ou à une date ultérieure aient payé un montant plus élevé. Si c'est le cas, voici la marche à suivre :

La société American Express a indiqué que, pour les billets entièrement remboursables seulement et à la demande expresse des voyageurs, elle rembourserait les billets et en émettrait de nouveaux avec le tarif réduit du GC. Toutefois, veuillez prendre note que des frais de service de 41,49 \$ seront perçus par le Centre d'appels. American Express ne remboursera pas les billets non remboursables.

***Avant de demander un remboursement***, nous vous conseillons - tout comme aux voyageurs et aux organisateurs de voyage - de calculer la différence entre le tarif appliqué au moment de l'achat et le tarif réduit et de vous assurer que vous réaliserez des économies, une fois les frais de service perçus. Par exemple, si le prix du billet était de 300 \$, et que le prix réduit est de 280 \$, la transaction coûtera plus cher que le rabais accordé.

#### **2-Gestion électronique des NAV**

Lorsqu'ils reçoivent les relevés des CVDCR d'American Express, les responsables de certains ministères se servent du registre manuel des titulaires de NAV pour concilier le montant des relevés. Puisque le NAV est fourni de manière électronique aux utilisateurs de l'OGD, il n'apparaît pas dans le registre manuel. Cela peut rendre la conciliation des relevés des CVDCR, difficile.

L'OGD permet de produire un rapport appelé « Registre de NAV » qui contient les mêmes renseignements que le registre manuel, afin de faciliter la conciliation des relevés des CVDCR avec les NAV fournis de manière électronique. L'utilisateur devra avoir les droits d'accès aux



rapports de gestion des voyages pour consulter ce rapport. Une fois que les droits lui auront été accordés, l'utilisateur pourra consulter le rapport en respectant les étapes suivantes : Rapports de gestion/Rapports de gestion des dépenses/Rapports administratifs de gestion des dépenses/Administration/Registre de TAN. Veuillez communiquer avec le responsable de la mise en œuvre de votre ministère pour obtenir de plus amples renseignements.

### **3- Procès-verbal du GTIUSV**

Le procès-verbal de la réunion du Groupe de travail interministériel des utilisateurs des services de voyage (GTIUSV) du 20 juillet vous a été fourni en pièce jointe à titre informatif.

### **4-Canjet cessera d'offrir son service aérien régulier**

Canjet Airlines, division du Groupe I.M.P. Limitée, annonce avec regret qu'elle abandonnera son service aérien régulier à la fin de la journée du 10 septembre 2006. I.M.P. tient à remercier ses fidèles clients, employés et fournisseurs de leur soutien et mettra tout en oeuvre pour réduire au minimum les répercussions de cette décision.

M. Ken Rowe, président du conseil et chef de la direction d'I.M.P., a déclaré : « A la lumière des risques commerciaux de plus en plus élevés liés à la gestion d'une compagnie aérienne de transport régulier, I.M.P. a décidé de suspendre son service aérien régulier offert tout au long de l'année et de se concentrer sur ses activités de vols nolisés, en plein essor. »

Plus d'information suivra aussitôt que possible au sujet de modalités de remboursement ou d'arrangements de voyage alternatifs pour les employés du Gouvernement du Canada détenant des billets avec Canjet pour des vols prévus après le 10 septembre.

Si vous avez des questions ou des commentaires à propos du présent bulletin, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de compte de l'ISVP ou consulter le portail de Travel AcXess Voyage, qui se trouve à l'adresse suivante : <http://travel-voyage.gc.ca>.